mandé l'échafaud, et nous serions tout à fait d'accord avec lui pour l'application de cette peine si la preuve du crime nous avait été apportée. Or, cette preuve, dans cette sixième journée, nous l'attendons encore. Je vais vous montrer, messieurs, qu'il n'y a maintenant plus d'espoir qu'elle nous soit révélée, au contraire. (Mouvement).

C'est le procès des experts qu'entreprend Me Clément :

Ils ont à Paris, dit-il, une mauvaise presse. J'ai entendu parler d'un certain M. Bayle dont on collectionne les contradictions. Du reste, la plupart des erreurs judiciaires ne proviennent pas des jurés, mais des conclusions et des convictions qui leur furent imposées par des experts.

L'avocat reprend donc les expertises :

Ce que l'on a trouvé d'arsenic chez Sarah, chez Suzanne, chez Marie-Louise. Dans les cheveux des femmes, les experts en ont trouvé. L'idée ne leur est pas venue que cet impondérable d'arsenic pouvait tout simplement provenir des pommades dont se servaient ces femmes.

Selon Me Clément, on a oublié de consulter les médecins qui soignèrent Sarah et Suzanne.

Me Clément cite cette contradiction de l'expertise :

Vous avez entendu répéter que Sarah, la veille de sa mort, n'y voyait plus. Cependant, quelques instants avant de mourir, on vous assure gravement que Sarah

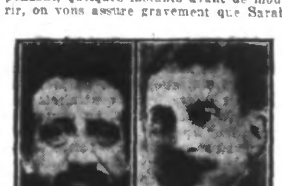

LE DOCTEUR LAGET (à gauche) ET SON DÉFENSEUR

a demandé du papier pour écrire ses dernières volontés. En vérité, les experts ne devraient affirmer que ce qu'ils ont vu, et ne pas tirer de leurs examens des hypothèses et des considérations déroutantes.

L'audience est suspendue.

A la reprise, dans ses conclusions, Me Clément ne demande pas aux jurés d'avoir pitié de Laget qui n'est plus, après quinze mois de détention, qu'une épave, non pas la pitié, mais la justice. Vous êtes des juges. En votre âme et conscience, *jugez. (Sensation.)*

Une courte suspension, puis Me Merlat, défenseur de l'accusé se lève et rappelle la conduite de l'accusé durant la guerre.

Laget, poursuit-il, n'avoue pas parce qu'il ne peut pas avouer. Il n'a rien fait de ce qu'on lui reproche. Mais toute une ville, une région entière sont contre lui et cela suffit, paraît-il, pour qu'un homme soit déclaré hors la loi.

Et d'abord, donnez-nous la preuve irréfutable de son crime. Qui a vu verser le poison ! Où le poison a-t-il été manipulé ? Comment fut-il préparé ?

Me Merlat termine et s'adressant aux jurés :

— Pour condamner, dit-il, il faut avoir une certitude, la certitude d'aujourd'hui et la certitude de l'avenir, pensez aux enfants de Laget, pensez aux vôtres. Ayez du courage, ne vous laissez pas influencer par la populace qui prétend depuis trois jours vous dicter un verdict.

Laget est condamné à la peine capitale

C'est fini les débats sont déclarés clos. Il est 19 heures et le Président donne lecture aux jurés des trois questions posées :

1° Laget est-il coupable d'avoir empoisonné sa sœur, Marie-Louise? 2° Coupable d'avoir empoisonné sa femme, Suzanne? 3° Coupable d'avoir empoisonné sa femme, Sarah?

Après délibération, les jurés rapportent un verdict disant oui sur les deux premières questions et non à la troisième question.

La Cour d'assises après délibération, déclare Pierre Laget coupable d'avoir empoisonné sa femme Suzanne et sa sœur Marie-Louise et le condamne à la peine de mort.

Laget est déchu de l'ordre de la Légion d'honneur.

Impassible, il écoute l'arrêt.

Au dehors, la foule qui attend devant le Palais, en apprenant la condamnation pousse des clameurs nombreuses.

LES ANCIENS DU 201me AU « CHEMIN DES DAMES »

Les anciens du 201me R. I. se sont rendus dimanche 7 juin, en pèlerinage aux champs de bataille de Champagne. Plus d'une centaine d'entre eux, venant de Paris, Lille, Cambrai, etc., partis de Reims en autocars, se retrouvaient à Berry-au-Bac où la messe fut célébrée à 11 h., dans une chapelle provisoire par l'abbé Prévost, ancien du 201me, sous la présidence de S. E. le Cardinal Liénart, évêque de Lille, aumônier du régiment.

Cette cérémonie à la fois simple et très touchante fut suivie de la bénédiction du monument aux morts par le Cardinal Liénart.

Après une visite à la cote 108 et une collation à Berry-au-Bac, les anciens du 201me R. I. se mirent en route pour le Chemin des Dames. Ils firent en particulier sous une pluie battante, un pèlerinage émouvant à Craonne où tant de leurs anciens camarades tombèrent glorieusement le 16 avril 1917. Ils s'arrêtèrent ensuite aux cimetières de Craonnelle et de Cormicy, et y déposèrent des palmes ; puis le long convoi s'achemina vers Reims où un dîner excellent fut servi dans les salons de l'Hôtel Degerman sous la présidence de S. E. le Cardinal Liénart, du général Mougin, ancien colonel du régiment, du commandant Daillencourt, président de l'Association.

On a discuté hier à la Chambre la date de plusieurs interpellations

Paris, 9 juin. — La Chambre a discuté ce matin le projet sur la viticulture et le *commerce des vins.*

M. Cuttoli demande le renvoi à la Commission du projet, la Commission de législation n'ayant pas été consultée.

Comme M. Barthe combat le renvoi, *M. Cuttoli renonce au renvoi et demande* que le texte gouvernemental primitif soit repris.

M. Tardieu réclame le vote rapide du texte en discussion.

Après une intervention de M. Labroue, rapporteur, qui indique les traits essentiels du projet : 1° Limitation des plantations ; 2° Harmonisation sur le marché des vins de l'offre et de la demande ; 3° Limitation de la surproduction, la suite de la discussion est renvoyée à demain matin.

On adopte ensuite le projet introduisant la législation minière en Alsace et en Lorraine.

L'après-midi, la séance est ouverte à 15 h. 05, sous la présidence de M. de Castellane.

L'ordre du jour appelle la discussion du collectif de juin (ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1930-31).

M. Lamoureux, rapporteur général, expose les grandes lignes de la situation *sur l'exercice 1930-31.*

M. Germain-Martin, ancien ministre, parle de la situation budgétaire. Il y a eu trois milliards de crédits supplémentaires. Le ministre qui en a la plus grande responsabilité, c'est moi. J'étais venu aux affaires avec le désir de ne faire aucun crédit supplémentaire. Les services du ministère des Pensions ont été vigilants. Et cependant, nous avons trois milliards de crédits supplémentaires.

M. Georges Bonnet succède à la tribune à M. Germain-Martin. Il étudie la situation du Budget et de la Trésorerie.

La suite du débat est renvoyée à demain. La séance est suspendue à 17 h.20.

Les interpellations

A la reprise, M. Pierre Laval demande le renvoi à la suite des interpellations de *MM. Monnet et Pierre Cot.*

M. Monnet rappelle l'objet de son interpellation. Dix mille citoyens, sans aucune convocation, souligne-t-il, étaient venus à la gare de Lyon acclamer celui qui, à *Genève, avait soutenu la politique extérieure de la France.* Or, quand cette foule, après avoir acclamé M. Briand, a gagné le centre de Paris, elle s'est heurtée vers les grands boulevards à la police. C'est celle-ci qui a provoqué le désordre. (Applaudissements à l'extrême-gauche. Bruit).

M. Monnet prétend que le désordre a commencé, quand la police est intervenue. La police, dit-il, ne s'est pas contentée de faire un barrage, elle a chargé les manifestants.

M. Pierre Laval. — Oui, après que quatre agents eussent été blessés par ces manifestants pacifiques. (Rires).

M. Pot Cot réclame une discussion prochaine de son interpellation et de celle de M. Monnet.

M. Briand assiste impassible au débat.

M. Pierre Laval explique les instructions qu'il avait données, pour éviter tout désordre pendant la manifestation de sympathie à la gare de Lyon en l'honneur du ministre des Affaires étrangères.

Le renvoi à la suite des interpellations Cot et Monnet est votée par 326 voix contre 257.

Le Président demande au Président du Conseil quel jour il propose, pour la discussion de l'interpellation de MM. Marty et Duclos, sur ce que ces derniers appellent les violences policières du 1er mai.

M. Laval *demande le renvoi à la suite.* Il en est ainsi ordonné sans débat.

M. Lorin demande à interpeller sur la récente manifestation des Casques d'acier en présence des généraux et des princes *impériaux à Breslau.*

M. Laval. — Le Gouvernement demande à M. Lorin d'accepter que cette interpellation soit fixée à la suite des autres.

M. Grumbach, député socialiste, déclare qu'il ne faut pas chercher à dissimuler la gravité du danger nationaliste, en Allemagne, mais il ne faut pas, non plus, ignorer la force de la Social-Démocratie qui s'est livrée en sa présence, à Leipzig, à une grandiose manifestation contre le chauvinisme allemand.

M. Briand répond de sa place à M. Lorin à propos de la manifestation de Breslau. Cette manifestation a été organisée, dit-il, tout près de la frontière polonaise par l'Association nationaliste Casque d'acier. Chaque année cette association *tient ce congrès où les orateurs ne font* pas preuve d'un esprit pacifiste. Dans la dernière réunion, des paroles particulièrement déplorables furent prononcées, en présence de maréchaux, de généraux et de princes. Ce que l'on peut dire, du moins, c'est que ce qui s'est passé là est déplorable et blâmable.

Le ministre des Affaires étrangères a fait connaître au Gouvernement du Reich ce qu'il pensait de cette manifestation.

Le renvoi à la suite de l'interpellation de M. Henri Lorin est décidé.

Le Président demande au chef du Gouvernement quel jour il propose pour l'interpellation de M. Soulier, sur la future présence de M. Aristide Briand au banquet de Gourdon.

M. Laval demande le renvoi à la suite.

Après interventions de MM. Soulier, Malvy, de Monzie, *Franklin-Bouillon* et du Président du Conseil, le renvoi à la suite de l'interpellation Soulier est ordonné par 314 voix contre 251.

Séance levée à 21 h. 20. Séance demain 10 heures.

UNE COLLISION ENTRE OUVRIERS DE DEUX SYNDICATS A BARCELONE

Barcelone, 9 juin. — Ce matin, dans une usine où l'on travaille l'ivoire, située près du port, une collision s'est produite entre des ouvriers appartenant au Syndicat unique et des ouvriers faisant partie de l'Union générale des travailleurs. Plusieurs coups de feu furent échangés. Il y a eu onze blessés, dont cinq sont dans un état grave.

M. Doumer donne sa démission de sénateur et de président du Sénat

Paris, 9 juin. — M. Fernand Rabier qui préside, ouvre la séance du Sénat à 15 h. 05. Les sénateurs sont relativement nombreux à leurs bancs.

M. F. Rabier donne lecture de la lettre de démission de M. Paul Doumer.

En voici le texte :

« Appelé par les suffrages de l'Assemblée nationale à occuper les fonctions de Président de la République, à partir du 13 de ce mois, j'ai l'honneur de vous remettre la démission de mon mandat de président du Sénat et de sénateur pour le département de la Corse.

» C'est avec un profond regret que je quitte notre assemblée dont la bienveillance m'a toujours soutenu et dont le vote répété cinq années de suite, m'a appelé à la direction de ses travaux en m'honorant grandement. J'ai de la bonté de mes collègues, une infinie gratitude. Ils en voudront accepter l'expression qu'aucun mot ne peut suffisamment traduire. »

La lecture de cette lettre est saluée par des applaudissements unanimes.

Le président prononce ensuite son allocution qui donne acte à M. Doumer de sa démission et lui adresse l'expression des sentiments très affectueux du Sénat.

« Il a été, dit-il, notre collègue pendant dix-neuf années au cours desquelles il a mis au service de la République toutes les ressources d'une activité exceptionnellement laborieuse.

» M. Gaston Doumergue a dit souvent combien lui demeurait précieux le souvenir des années qu'il avait vécues parmi nous. Cette réciprocité de sentiments est la force et la fierté de notre assemblée; pour favoriser la réalisation démocratique de la République M. Paul Doumer n'aura qu'à suivre l'exemple de son éminent prédécesseur pour s'employer de tout son effort et de tout son cœur à la réalisation de la paix nécessaire. Il lui suffira de se pencher sur les souvenirs toujours présents à son cœur d'une guerre qui lui a imposé de si lourds et de si douloureux sacrifices. »

Le Sénat ensuite décide de se réunir jeudi à 15 h. pour élire son nouveau président.

M. F. Rabier donne lecture d'un décret du Gouvernement de la République espagnole qui remercie les Chambres françaises pour les adresses de *sympathie* et les vœux qu'elles ont adressés à la jeune République.

Sur le rapport de M. Dauzier, au nom du 7e bureau, le Sénat valide l'élection de M. Tanguy comme sénateur du Finistère.

L'exercice de la médecine

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de M. Armbruster et plusieurs de ses collègues tendant à modifier la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine.

Après discussion, le Président donne lecture de l'article premier dont le premier alinéa est adopté. Cet alinéa est ainsi conçu :

« Nul ne peut exercer la médecine en France et dans les colonies, s'il n'est muni du diplôme d'Etat de docteur en médecine. »

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Le Sénat s'ajourne à jeudi 15 h. La séance est levée à 17 h. 25.

LES PROFESSEURS ET ÉTUDIANTS DU TEXTILE DE ROUBAIX-TOURCOING A L'UNIVERSITÉ DE LEEDS

Londres, 9 juin. — Les professeurs et étudiants du textile de Roubaix-Tourcoing qui visitent actuellement le Yorkshire, rendant ainsi la visite qu'a faite en avril dernier dans le Nord de la France la mission d'études des experts du Yorkshire, ont été l'objet aujourd'hui d'une réception à l'Université de Leeds où ils ont inspecté *les âteliers de fabrication des tissus.*

LA RIXE TRAGIQUE DE L'AVENUE CH. SAINT-VENANT A LILLE

Maurice Lemay a été de nouveau interrogé mardi matin par M. Richard, juge d'instruction. Il a été ramené ensuite au commissariat central où on le garde à la disposition de M. Battesti, commissaire.

Lemay a déclaré à M. Richard qu'il se refusait encore à donner de plus amples précisions mais que si, dans 24 heures, *le coupable ne s'était pas fait connaître,* il le dénoncerait lui-même.

L'enquête se poursuit encore et il est probable que si Lemay est sincère, son dénouement ne tardera pas.

Un homme blesse mortellement son oncle d'un coup de baïonnette, près d'Acheux

Deux habitants de Lealvillers, près d'Acheux, M. Cléore Duhamel, 54 ans, cultivateur, et son oncle, M. Albert Duhamel, 74 ans, également cultivateur, vivaient en mauvaise intelligence à propos d'un héritage. Dans la matinée le neveu se rendait aux champs avec sa femme qui *portait une vieille baïonnette allemande* servant à planter des choux. L'oncle était sur le seuil de sa porte. Une discussion éclata au sujet de l'héritage. M. Cléore Duhamel prenant des mains de sa femme la baïonnette en frappa son oncle qui tomba le crâne défoncé, puis il piétina le blessé. L'état de la victime est désespéré. Le meurtrier a été arrêté.

A LA SUITE D'UN PARI, DEUX CHIFFONNIERS SE NOIENT DANS LE RHONE

Lyon, 9 juin. — Après de copieuses libations, deux chiffonniers, Etienne Goudin, 33 ans, 15, rue Voltaire, à Lyon, et un de ses camarades, qui n'a pu encore être identifié, se lancèrent un défi pour une course à la nage dans le Rhône.

Au bout de 50 mètres, les deux nageurs disparurent. Les corps n'ont pas été retrouvés.

Un lamentable drame de famille à Clermont

Clermont (Oise), 9 juin. — Un drame s'est déroulé dans la maison portant le numéro 54 de la rue des Fontaines. Neuf locataires y habitent, parmi lesquels les époux Bouviolle, parents de quatre enfants, dont une fille, Huguette, 19 ans, est mariée depuis un an au manœuvre Gilbert Dheussart, 25 ans, demeurant rue Duguey-Dufay.

La vie du ménage Dheussart était fréquemment troublée par des scènes provoquées par le mari, buveur et violent. Lasse de cette vie, la jeune femme avait pris il y a huit jours la résolution de retourner chez ses parents.

A plusieurs reprises, dans le courant de la semaine dernière, Dheussart était venu supplier sa femme de venir reprendre la vie commune, mais elle s'y était opposée. Aujourd'hui encore, il se présentait au 54 de la rue des Fontaines, où toute la famille était réunie et se montra plus pressant que jamais.

La jeune femme se montra impitoyable. Se voyant évincé une fois de plus, Dheussart sortit en disant :

— Au revoir, vous viendrez à mon enterrement.

Mais à peine avait-il descendu quelques marches de l'escalier, qu'il tira de sa poche un revolver et rentrant dans le logement, il fit feu sur toutes les personnes présentes; il déchargea les six balles de son arme. Sa femme avait eu le temps de passer dans une pièce voisine.

Sa belle-mère, Mme Bouviolle, 42 ans, fut blessée au nez, à l'épaule et au bras gauche; son beau-frère, Lucien Comte, 21 ans, maçon, reçut une balle dans la jambe gauche.

Le meurtrier s'enfuit et gagna les champs. Quelques instants après, les gendarmes s'étant lancés à sa poursuite, le trouvaient râlant dans un sentier.

Il s'était logé dans la tempe droite une balle qui lui avait traversé la tête de part en part.

Il achève de mourir à l'hôpital de Clermont, où les deux blessés ont été également transportés.

A signaler que Dheussart avait été condamné vendredi par le tribunal correctionnel pour violences commises en réunion, sur un chauffeur d'automobile, sur la route de Rantigny à Clermont.

Le crime de Vendin-le-Vieil

La femme qu'on croyait assassinée est bien vivante

Le cadavre d'une femme assassinée trouvé à Vendin-le-Vieil ne serait pas celui de Jean Chmielewski. Cette femme déguisée en homme serait bien vivante et se trouverait actuellement en Pologne.

Un commerçant polonais, habitant la région de Condé, aurait, en effet, fourni récemment des marchandises à un de ses compatriotes répondant au nom de Chmielewski, qui confia un passeport en garantie, ne pouvant payer comptant.

Le Polonais n'ayant plus donné de ses nouvelles, le commerçant déposa en même temp qu'une plainte le passeport au commissariat de police.

L'enquête établit que le passeport avait été délivré à un sieur Jean Chmielewski, né le 24 novembre 1894, à Frzpyslawce (Pologne), à destination de Pont-à-Vendin (Pas-de-Calais). Le Polonais séjourna en France jusqu'en mars 1931. Il repartit alors en Pologne, où il se trouve actuellement.

Il résulte également d'une enquête que Jean Chmielewski, homme ou femme, qui habitait Vendin-le-Vieil, n'a pas été assassin éet que ce n'est pas son cadavre qui a été découvert dans cette région.

On sait que Michel Opala, 30 ans, l'ami de la Polonaise Jean Chmielewski, avait été arrêté par la gendarmerie du Grand-Couronné, localité où il se trouve depuis septembre 1930.

A la suite des derniers résultats de l'enquête établissant que la Polonaise n'avait pas été assassinée, ainsi qu'on le croyait tout d'abord, le Parquet de Béthune a fait remettre Michel Opala en liberté.

ÉCHOS

LA RESQUILLE. — Pour assister à la cérémonie du transfert des maréchaux et généraux aux Invalides, ce jeune potache se présenta au service d'ordre en déclarant avec assurance :

— Je suis le petit-fils du général Mariaux.

Et il avait l'air si sérieux et si loyal en disant cela qu'on le laissa passer. Malheureusement pour lui, la famille du général Mariaux se trouvait là et, comme un officier voulait le conduire jusqu'à elle, le potache se troubla et, finalement, avoua qu'il avait menti pour se faire admettre à la cérémonie.

Comme, après tout, il n'avait fait de mal à personne, on lui pardonna sa ruse. Mais l'officier eut un mot bien amusant :

— Tu feras plus tard, mon petit, un remarquable resquilleur !

Décidément, le mot est définitivement consacré...

* *

VOTRE ESTOMAC NE VA PAS, la constipation vous impose ses malaises, vous rend grincheux ou indolent. La migraine brouille votre teint. Vous avez, le matin, mauvaise haleine et langue sèche. Pourquoi tarder à recourir au seul remède efficace : une cuillerée à café dans un verre d'eau, matin et soir, d'Eno's « Fruit Salt » ? Véritable « Sel de Fruit » agréable et rafraîchissant, Eno assure des digestions régulières et faciles, même après des repas copieux ou des écarts de régime. Dans toutes les pharmacies : 15 francs.

La grève du textile

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les manifestations intercommunales sont interdites

M. le Préfet du Nord vient de prendre l'arrêté suivant :

« Tous les cortèges et manifestations régulièrement autorisés dans les communes de Roubaix, Tourcoing, Halluin, Roncq, Wattrelos, Croix, Wasquehal, Comines, Mouvaux, Bousbecque, Linselles, Lannoy, Hem, Lys, Leers, Neuville-en-Ferrain, Toufflers, Wervicq-Sud, Warneton, Willems, Flers et Ascq, ne pourront se dérouler que dans la limite territoriale de la localité où chacun d'eux aura été autorisé ».

Une note du Comité intersyndical de grève au sujet de la prime de présence

Le Comité intersyndical cégétiste de grève nous prie d'insérer la note suivante :

Le Consortium Textile persiste toujours à annoncer que la suppression de la prime de présence n'aura pour résultat que de faire supporter aux ouvriers leurs propres cotisations aux assurances sociales. La vérité c'est que les ouvriers paient eux-mêmes leurs cotisations depuis le début de l'application de la loi. Cela résulte de l'esprit même de l'accord qui fut passé sur la prime de présence l'année dernière.

Toute autre interprétation est fausse et ne tend qu'à déplacer la réalité des choses et des faits.

Il est même extraordinaire que le Consortium persiste à présenter ses intentions de diminuer les salaires sous cette forme, puisqu'il a été amené à reconnaître à l'entrevue du 22 mai au ministère du Travail, qu'en effet, il était exact que la prime de présence devait être considérée comme une augmentation des salaires, attendu qu'après une année de stage la prime devrait être incorporée dans le salaire et touchée en même temps que lui.

Précisons que de ce fait les ouvriers stagiaires payaient eux-mêmes les cotisations aux assurances sociales au même titre que tous les autres ouvriers.

Or, dans quel but le Consortium revient-il sur une question nettement établie et reconnue par lui? Sans doute pour manœuvrer et jeter le désarroi dans les esprits.

La question est simple, le Consortium veut opérer une diminution des salaires inacceptable pour les ouvriers et qu'il est embarrassé à justifier.

Les ouvriers grévistes ne sont pas prêts à se laisser intimider ni influencer par aucun stratagème aussi habile qu'il soit.

Une note cégétiste

Nous avons reçu le communiqué suivant du Comité de grève cégétiste :

Le Comité intersyndical de grève saisi par les ouvriers de la firme Les Fils d'Alfred Motte, rue Heilmann, à Roubaix, d'une proposition qui leur a été faite au sujet des salaires.

Estime que tous les ouvriers et ouvrières de l'industrie textile de Roubaix, Tourcoing, Lannoy, etc., s'étant mis en grève pour un but et un objectif communs, il ne lui est pas possible dans les circonstances actuelles d'examiner une proposition particulière.

Il invite donc les ouvriers et ouvrières de la firme sus-indiquée à continuer la grève avec leurs camarades des autres usines.

Les ouvriers cégétistes de la maison Les Fils d'Alfred Motte, réunis en assemblée générale du personnel de ces établissements le mardi 9 juin à La Paix, se sont à l'unanimité ralliés à cet avis.

Notons que cette note nous est parvenue avant les réunions qui ont eu lieu mardi soir à la Préfecture.

A ROUBAIX

Après la journée tumultueuse de lundi, celle de mardi apparut calme et tranquille à souhait. Cela tient sans doute à ce qu'aucun cortège ni manifestation ne se déroula au cours de ce jour.

Un seul fait à signaler. Lundi matin, une vingtaine d'ouvriers métallurgistes avaient repris leur place dans une usine textile de Roubaix. Mardi matin, ils avaient changé d'avis et ne se présentèrent plus au travail.

D'autre part, nous avons relaté hier que la porte située 22, rue de Marengo, où *habite une ouvrière encore au travail*, avait été enduite de goudron au cours de la nuit de samedi à dimanche.

Cette personne nous explique qu'étant contredame, elle n'a pas à prendre part au mouvement. Son mari est d'ailleurs en grève.

A WATTRELOS

Le Syndicat cégétiste avait organisé pour hier mardi, à Wattrelos, dans la salle de la Maison du Peuple, au Crétinier, une importante réunion, qui groupa plus de 600 grévistes, tandis qu'un certain nombre d'entre eux stationnaient à la porte de la salle, *celle-ci étant trop petite pour les* contenir.

Trois orateurs: MM. Lefebvre, Vandeputte et Delvainquière prirent tour à tour la parole. A l'issue de cette réunion, l'ordre du jour suivant fut adopté :

Les ouvriers grévistes de Wattrelos réunis le 9 juin, salle de la coopérative *l'Humanité*, à Wattrelos, après avoir entendu MM. Lefebvre, Delvainquière et Vandeputte :

S'engagent à continuer la lutte avec la même fermeté et le même courage qu'au premier jour du conflit :

Approuvent pleinement l'attitude tenue par les délégués ouvriers au cours des différentes entrevues qui ont eu lieu tant au ministère du Travail qu'à la Préfecture du Nord et leur renouvellent leur absolue confiance.

Se séparent aux cris de: « Vive la grève », « Vive l'union des travailleurs. »

Sous la conduite de MM. H. Lefebvre, secrétaire du Syndicat textile de Roubaix; Lorthiois, Vandeputte, secrétaire général de la C. G. T. et Delvainquière, un cortège se forma ensuite. Il comprenait environ 1.200 à 1.500 personnes — hommes et femmes — parmi lesquels de nombreux Roubaisiens; mais il augmenta ensuite et atteignit le chiffre de 2.000, lors de la dislocation, Grand'Place.

Encadré par d'importants contingents de gardes mobiles, dirigés par M. Blanquart, commissaire spécial; Brun, commissaire de Wattrelos et Duval, capitaine de gendarmerie, le cortège aux accents d'une musique, parcourut la rue de Tourcoing, la Vieille-Place, rue Pierre-Catteau, la Grand'Place, les rues Carnot et Traversière.

A l'angle de la rue Carnot et Traversière, un peloton de gardes mobiles avait été placé pour prévenir toute descente vers Roubaix. Mais le cortège passa sans autre incident que quelques coups de sifflets. Par la rue du Moulin, les grévistes revinrent alors Grand'Place et se massèrent autour du perron de la Mairie. Sur celui-ci avaient pris place MM. Briffaut, maire de Wattrelos; Delvainquière et Florimond Lecomte, adjoints; Lefebvre, Lorthiois et quelques conseillers.

M. *Delvainquière prit de nouveau la* parole en protestant contre les importantes forces policières envoyées, dit-il, par le Gouvernement.

La dislocation eut lieu ensuite dans le plus grand calme.

A TOURCOING

Les syndiqués cégétistes, au cours de leur réunion habituelle de mardi matin, rue de Guisnes, au siège du *Syndicat, ont adopté l'ordre du jour* suivant :

1.500 ouvriers et ouvrières en grève, réunis à la Bourse du Travail, 193, rue de Guisnes, sous la présidence du camarade Pacquet, secrétaire de l'Union locale :

Après avoir entendu les camarades Lefebvre et Decostère faire l'exposé de l'entrevue qui eut lieu à la Préfecture le lundi 8 juin :

Après avoir dénoncé les manœuvres du Consortium, cherchant par tous les moyens de briser la grève :

Après avoir entendu le camarade Chevalme, délégué de la Confédération générale du Travail, apporter aux travailleurs en lutte pour le maintien des salaires acquis, l'assurance que la C. G. T. fera le maximum d'efforts pour les aider, moralement et pécuniairement afin qu'ils puissent sortir victorieux de la lutte engagée contre le Consortium de l'Industrie textile :

Remercient toutes les personnalités ou *organisations qui affirment leur solidarité* aux grévistes en versant chaque semaine leur obole pour les soutenir;

Repoussent avec mépris les injures et calomnies que lancent des communistes *contre les militaires confédérés:*

Font confiance en leurs délégués dans les pourparlers engagés;

Déclarent être plus que jamais décidés à poursuivre la grève jusqu'à complète *satisfaction.*

Lèvent la séance au cri de « Vive la Confédération générale du Travail et vive la grève ».

A HALLUIN

Hier aucun fait digne d'être signalé ne s'est produit. Toutefois les unitaires font annoncer qu'une grande manifestation aura lieu ce soir, à 16 h.

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES AUX SYNDICATS LIBRES

Les Syndicats libres organisent pour **demain jeudi 11 juin, des assemblées générales** qui se tiendront aux lieux et heures suivants :

A **Roncq**, au Café du Cygne, rue de la Latte, à 15 h.

A **Tourcoing**, 20, r. de Tournai, à 15 h.

A **Roubaix**, 39, rue Henri-Carrette, à 16 h. 30.

A **Wattrelos**, 38, rue St-Joseph, à 18 h.

A **Lys-lez-Lannoy**, Café Devos, rue de l'Eglise, à 18 h.

Ces assemblées sont réservées aux seuls syndiqués libres du textile en grève, et le livret syndical sera exigé à l'entrée.

LES GESTES DE SOLIDARITÉ

Un crédit de 50.000 francs est voté par le Conseil municipal de Lille pour les grévistes de Wattrelos

Le Conseil municipal de Lille s'est réuni lundi, à 17 h. 15, *en séance extraordinaire*, sous la présidence de M. Salengro, maire, pour voter un crédit de 50.000 fr., à répartir entre un certain nombre de grévistes de Roubaix-Tourcoing. Après un bref historique de la grève, le maire de Lille signala les privations qui menacent beaucoup de foyers et *déclara que Lille devait faire un large* effort de solidarité, pour atténuer les misères. Le crédit de 50.000 fr. fut voté à l'unanimité.

Cette somme sera mise à la disposition du *Bureau de bienfaisance de Wattrelos*, dont les ressources précaires ne permettent point d'accorder une aide suffisante aux chômeurs demeurant en cette ville. Les secours seront distribués à tous les grévistes, sans distinction d'opinions politiques, philosophiques, religieuses.

* *

Le Syndicat des marchands de place de Roubaix-Tourcoing et environs a recueilli au cours de deux souscriptions faites sur le marché de Roubaix, le 31 mai et le 7 juin, une somme de 1.920 fr. 50 centimes, qui a été remise au Bureau de bienfaisance pour être *répartie entre* tous les grévistes nécessiteux sans distinction d'opinions.

Dernière Heure

LE COMPLOT POUR LA RESTAURATION DES HOHENZOLLERN

Berlin, 9 juin. — Le coup d'Etat que les monarchistes préparent en Allemagne se précise.

D'après le correspondant de l'*Intransigeant*, c'est Oels, résidence de l'ex-kronprinz, qui est le siège de toute la conspiration. Un grand état-major politico-militaire y a été fondé avec l'ex-kronprinz Guillaume, le maréchal von Mackenzen, le général von Metzsch, le général von Seeckt, le général Heyse, les chefs des Stadlhelme Dusterberg, Seldte, le Dr Heink, von Morozbirviez, Hugenberg, Hitler, Rohrbach et quelques parlementaires. Toute la société coloniale allemande fait partie du mouvement. Le 1er juin, cet état-major spécial a été constitué à Oels.

Son programme est la restauration de la monarchie et l'annulation du Traité de Versailles. *Le président* Hindenburg aurait donné l'assurance qu'il retirerait sa candidature à la prochaine élection présidentielle. L'ex-kronprinz poserait alors la sienne et, si elle échouait, un coup d'Etat la rétablirait. Ce serait alors la première étape vers la monarchie. Cependant, il y a encore deux obstacles. D'abord, le consentement de l'ex-kaiser qui n'est pas content de voir qu'on lui préfère son fils. Il y a aussi une forte opposition des Wittelsbach, la maison royale de Bavière. Le général Heye et Hugenberg ont été désignés pour entamer les négociations avec l'ex-kaiser et l'ancien kronprinz.

UN SOUS-MARIN ANGLAIS COULE EN CHINE

DEUX NOYÉS DIX-HUIT MANQUANTS

Londres, 9 juin. — L'amirauté annonce que le sous-marin « Poseidon » a coulé aujourd'hui, à la suite d'une collision avec un navire de commerce, près de Wei Haï Wei (Chine). Jusqu'à présent, il y aurait deux marins noyés et dix-huit manquants. Cinq officiers et vingt-quatre hommes auraient été sauvés.

L'accident de l'avion postal

Rangoun, 9 juin. — On a retrouvé le corps de M. Bourgeois, second pilote de l'avion postal français qui a fait une chute dimanche, à Sandoway. On est également rentré en possession de quelques sacs postaux dont le contenu a été endommagé par l'eau.

On croit que l'avion, en raison de la violence des vents de mousson qui sévissaient dimanche matin, a dû atterrir et que c'est alors qu'il a heurté un arbre.

Dernières nouvelles sportives

NATATION

Taris bat le record des 800 mètres

Cannes, 9 juin. — Aujourd'hui, à la piscine du Palm Beach, le nageur Taris a battu le record du monde du 800 mètres, en courant la distance en 10'15'' 1/5.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 9 juin.

Ventes, 4.000; importations, 751; Américain, hausse 5; Brésilien, hausse 5; Egyptien, inchangé.

New-York			Nouv. contr		New-Orleans	
Terme	Préc.	Jour			Préc	Jour
Disp.	8.15	8.25	—.—	—.—	8.19	7.97
Juin	8.12	8.12	—.—	—.—	—.—	—.—
Juillet	8.29	8.18	—.—	—.—	8.44	8.22
Août	8.52	8.32	—.—	—.—	—.—	—.—
Sept.	8.66	8.47	—.—	—.—	—.—	—.—
Octobre	8.76	8.57	—.—	—.—	8.77	8.58
Nov.	8.86	8.68	—.—	—.—	—.—	—.—
Déc.	8.99	8.80	—.—	—.—	9.0[illegible]	8.80
Janvier	9.05	8.91	—.—	—.—	9.11	8.91
Février	9.17	9.00	—.—	—.—	—.—	—.—
Mars	9.27	9.10	—.—	—.—	9.2[illegible]	9.11
Avril	9.36	9.20	—.—	—.—	—.—	—.—
Mai	9.46	9.31	—.—	—.—	9.18	9.28

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, nulles; aux ports du Golfe, 1.000; aux ports du Pacifique, nulles; dans les villes de l'intérieur, 2.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, nulles; France, nulles; Continent, 12.000; pour le Japon, nulles.

Marché des changes à l'étranger

Londres : Sur Paris, 124.25; sur Bruxelles, 349.25; Esc. hors banque, 2 3/32, 2 1/8; Prêt à court terme, 1 1/2.

New-York : Sur Paris, 391 9/16; Londres, 454 31; Cab. transf., 486.53; sur Bruxelles, 13.93 1/8.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 3.0; — A terme : Sur juillet, 124; septembre, 133; octobre, 137; décembre, 140; janvier, 142; mars, 147; mai, 154. Ventes, 31.000 tonnes.

Revue du marché de New-York

New-York, 9 juin. — L'allure est soutenue au début. *Le marché est quelque* peu hésitant mais s'oriente cependant vers la hausse. Celle-ci prend bientôt une réelle ampleur et nombre de valeurs s'adjugent des fractions appréciables. Les fonds d'Etat sont particulièrement bien traités. En deuxième heure, le marché doit de nouveau supporter des ventes à découvert et des liquidations consécutives au peu de confiance que l'on manifeste dans la durée de cette reprise. De plus, le marché se trouve affecté par la fermeture d'un nombre imposant de petites banques de Chicago. La clôture est empreinte de lourdeur et s'effectue nettement au-dessous des cours d'hier.

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 10 juin 1931 N° 4.

Ames en fleurs

PAR

Paluel-Marmont et André Fage

Dès lors, il n'eut plus qu'un but : retrouver la jeune fille. Il éprouvait à son égard un sentiment nouveau pour lui. Alors que les autres femmes lui inspiraient une sorte de crainte instinctive qu'il ne parvenait pas à vaincre, surtout si elles étaient jolies, ce qui le mettait dans une sotte confusion quand le hasard le contraignait à leur adresser la parole, il se sentait avec elle en confiance, et, d'avance, presque familier, puisqu'il portait en lui son portrait depuis si longtemps... Il avait envie de lui dire : « C'est vous !... Je vous attendais... Pourquoi avez-vous tant tardé ?... »

Une de ces intuitions — comme en ont les amoureux — le conduisit le soir même au casino.

Elle était dans la salle de bal. Il la vit tout de suite. Il l'eût reconnue entre mille visages, bien qu'elle eût remplacé sa jupe écossaise du matin par une robe de crêpe georgette rose et noir qui rendait plus dorés ses cheveux et sa peau plus blanche encore.

Il la considéra un instant et s'aperçut qu'elle s'entretenait avec une jeune fille plus âgée, assise auprès d'elle. Puis il observa l'assistance : beaucoup d'hommes étaient en smoking, et il se jugea déplacé avec son complet veston bleu marine que sa mère lui avait acheté en confection à Charleville. Enfin, l'orchestre attaqua une danse nouvelle dont il rougit d'ignorer même le nom.

Ayant peu de relations à la ville, qu'il avait quittée dès le début de la guerre, et vivant toujours auprès de sa mère, il n'avait pas eu souvent l'occasion de danser et en était resté au boston et au fox-trot qu'on dansait presque exclusivement dans les bals de province.

Cette fois l'idée lui vint de se sauver. La belle assurance qu'il s'était découverte tout à l'heure venait de s'évanouir brusquement. Que pouvait-il dire à la jeune fille ? L'inviter à danser ? Dès les premiers pas, elle s'apercevrait de sa maladresse et de son inexpérience et lui en voudrait de l'avoir rendue ridicule. Tout ce qu'il pourrait inventer de spirituel ou de tendre ne rachèterait jamais cette fâcheuse impression première et l'idylle idéale qu'il avait entrevue un moment serait à jamais brisée.

D'ailleurs, déjà ne le montrait-on pas du doigt ? Il lui semblait que tout le monde le regardait avec son costume un peu étriqué et son air dépaysé. Pourvu qu'elle, au moins, ne l'ait pas remarqué ? *Décidément, il n'était pas ici à* sa place ! Et il partit en hâte, la rage au cœur, les larmes aux yeux...

Il dormit très mal cette nuit-là. Par la fenêtre ouverte de sa chambre, la musique lointaine du Casino lui arrivait aux oreilles, mêlée au bruit de la mer, obsédante et cruelle... Il songea que tous les soirs qui lui avaient promis une si grande et si nouvelle joie, ce serait ainsi.

Cette invitation au plaisir continuerait à l'appeler sans cesse; et, lui, il serait là, tout seul, dans sa chambre de pauvre, tandis que la jolie princesse de sa légende s'étourdirait de lumière et de bonheur aux bras d'habiles danseurs en souliers vernis, en pantalons aux plis impeccables, aux smokings bien ajustés... Non, vraiment, tout valait mieux que cette souffrance insupportable...

Partir plutôt, partir ailleurs, n'importe où, mais fuir la chère vision, essayer de l'oublier !...

Le lendemain, il reçut une lettre de sa mère. « Mon cher petit, écrivait-elle, j'espère que tu es heureux... Repose-toi bien, amuse-toi de tout ton cœur... Profite de cette occasion que tu ne retrouveras peut-être plus avant longtemps... »

Sa pauvre maman ! Si elle savait ! Mais pouvait-elle deviner, et comprendrait-elle s'il lui avouait la vérité ? Il lui répondit tout de suite, en ayant bien soin de ne rien laisser paraître de son désespoir afin de ne pas lui faire de peine : « Oh ! oui, maman, écrivait-il, je suis bien heureux, la vie est très agréable ici, rien ne me manque que toi... »

Il alla porter sa lettre à la poste principale, puis, après avoir acheté son journal et flâné distraitement le long des devantures des magasins, qu'il ne regardait pas, s'en alla par les quais du petit port vers le casino.

L'établissement était vide à cette heure matinale et l'on n'y voyait que ces garçons en bras de chemise, balayant les serpentins et les bouchons de champagne de la veille, mais une force invisible aimantait Pierre vers ce décor, inséparable désormais de son souvenir puisqu'il y avait vu, pour la dernière fois peut-être, celle qu'il aimait dévotement et secrètement...

Aux Sables-d'Olonne, le casino s'élève à l'extrémité à la fois de la plage et de la jetée-promenade, dite « le Remblai », dont l'autre point terminus est la forêt de pins et le Casino des Pins. Hors cette limite, il n'y a plus que quelques villas assez clairsemées et le rivage devient plus accidenté, formant de petites anses imprévues et charmantes où s'aventurent seulement quelques baigneurs habitant le voisinage. Pierre Vallerand pensa qu'il n'y rencontrerait presque personne et serait plus à son aise pour songer à la gracieuse inconnue, sans être distrait de sa rêverie.

Ayant contourné la terrasse du casino, il se trouva donc bientôt dans une solitude qui plaisait à sa tristesse, car on n'y entendait que la grande voix de la mer et des cris joyeux d'enfants qui jouaient près des châlets environnants. Il gravit alors une petite falaise d'où l'on découvrait le large, ainsi qu'une partie de la plage, et, arrivé au sommet, il s'allongea sur le sable.

Il était là depuis quelques minutes, le visage tourné vers le ciel et ses deux mains jointes formant oreiller sous sa tête, quand il perçut deux cris aigus et prolongés comme un appel de détresse.

Il se leva, regarda de tous les côtés et ne vit rien. Mais les cris redoublaient plus désespérés encore, et, cette fois, il crut pouvoir discerner, approximativement, de quel point ils venaient.

En quelques bonds, il fut en bas de *la falaise*, s'orienta rapidement, enfin se dirigea vers une crique d'où semblaient partir les appels. Ceux-ci se rapprochaient au fur et à mesure qu'il avançait. Il était donc dans la bonne direction.

Au bout de quelques secondes de course, il aperçut en effet, sur le sable, un peignoir de bain et, à cent cinquante mètres environ du bord, deux bras menus qui s'agitaient hors de l'eau avant de disparaître complètement.

Il était temps : un instant plus tard, Pierre eût cherché en vain à repérer la place où quelqu'un se noyait...

Sans hésiter, il se débarrassa de son veston et se jeta à la mer...

S'il dansait mal, il était, en revanche, un nageur excellent. En quelques brasses, larges et énergiques, il atteignit le corps qui se débattait contre la mort, essayant par des mouvements désordonnés de se maintenir sur l'eau.

C'était celui d'une jeune fille en qui il reconnut tout de suite sa petite pêcheuse de crevettes.

Dominant son trouble, il la saisit par le bras gauche; puis, nageant du bras droit et des jambes, regagna le rivage.

(à suivre).